

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32298**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure des Mines d'Alès (IMT Mines Alès)	Directeur, Ministre de l'économie et des finances

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 232 Bâtiment : construction et couverture, 227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ingénieur en spécialité « Conception et Management de la Construction - *Bâtiment durable et énergies renouvelables* » développe des activités qui intègrent :

- l'ensemble de l'acte de construire allant de la conception à l'exploitation du bâtiment, en passant par le chantier.
- les aspects d'efficacité énergétique et environnementale des projets de construction.

Il recueille, analyse et traduit les besoins fonctionnels dans le but de satisfaire au mieux les exigences du client de l'entreprise. Il maîtrise, dans le domaine du bâtiment, les aspects scientifiques, techniques et managériaux du système de production qu'il fait évoluer en adéquation avec les besoins et les métiers propres à l'entreprise.

Il participe à la définition des stratégies d'optimisation du système de production de son entreprise grâce à sa bonne connaissance des phénomènes physiques mis en jeu en chauffage, climatisation, comportement mécanique des matériaux et des structures, mais aussi de celle des contextes réglementaires et économiques des différents acteurs/partenaires de l'acte de construire. Il veille à leur mise en œuvre, anticipe les risques et propose des solutions.

Les métiers visés par notre spécialité « Conception et Management de la Construction » peuvent se regrouper en trois grandes familles :

- * l'ingénieur « structure - bâtiment » : sa maîtrise des sciences et techniques de la construction durable associée à un bon niveau de calcul des structures lui permet une vision globale et une approche nouvelle de la construction;
 - * l'ingénieur « énergie - équipements » : sa maîtrise des sciences et techniques de la construction durable est renforcée sur les aspects des différents systèmes et installations correspondant aux problématiques de l'énergie dans les bâtiments;
 - * l'ingénieur « conception - bois » : sa maîtrise des sciences et techniques de la construction durable est élargie à la conception des constructions bois lui permettant d'œuvrer au développement de cette filière professionnelle en réponse à une attente sociétale marquée.
- Cette formation se déroule par apprentissage

Les compétences visées par ce cursus concernant la conception, la réalisation, la maintenance et la rénovation des bâtiments avec une prise en compte, par l'ingénieur, de l'environnement économique, social et juridique de l'entreprise. Il est au fait des problématiques et des solutions technico-économiques utilisées touchant à l'efficacité énergétique des équipements et des solutions constructives mises en œuvre dans l'acte de construire.

A ce titre :

il utilise des outils mathématiques, des logiciels et les méthodologies associées pour représenter, modéliser, analyser et résoudre des problèmes complexes, abstraits ou réels.

Il conduit des projets dans le respect des grandes étapes de la gestion de projet. Il applique une approche projet dans le cadre réglementaire du bâtiment, tant en conception et calcul, que dans les diverses phases de réalisation des ouvrages.

Il connaît les principes financiers des entreprises et sait notamment les transposer à l'échelle d'un projet afin d'en assurer le suivi budgétaire.

Il utilise à bon escient et avec efficacité les outils de communication.

Il manage une équipe, conduit des réunions, prend des décisions engageant sa responsabilité dans le respect des cadres juridiques concernés.

Il exerce son activité dans le respect de l'éthique du métier d'ingénieur.

Autonome, il gère son temps, organise son activité, prend des initiatives, s'adapte aux changements de contextes professionnels.

Il fait preuve d'un bon niveau d'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit et peut mener une activité dans un contexte international.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les ingénieurs diplômés exercent dans les bureaux d'études, les entreprises de construction, l'ingénierie du bâtiment tous corps d'état, le contrôle technique, l'expertise, la gestion de patrimoine, les cabinets d'architecture, la promotion immobilière.

Les ingénieurs diplômés peuvent prétendre aux emplois suivants : ingénieur d'études, chargé d'affaires, chef de projet, gestionnaire de patrimoine immobilier, conducteur de travaux, contrôleur technique, économistes de la construction, et autres emplois de cadre liés à la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

C1503 : Management de projet immobilier

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation d'ingénieurs se déroule en alternance sur trois années organisées en six semestres (environ 40% du temps en école et 60% du temps en entreprise), sous statut d'apprenti.

Les 180 crédits attribués tout au long du cursus concernent l'ensemble du champ des compétences et se répartissent comme suit :

Formation Scientifique et Technologique : 74 crédits

Sciences sociales, humaines, culture, économie : 24 crédits

Anglais : 8 crédits

Expériences en milieu professionnel : 74 crédits

Le système global de la certification est basé sur l'acquisition de crédits type ECTS (30 pour chaque semestre). L'acquisition des crédits se décompose en :

- Evaluation par l'école : les acquisitions de connaissances sont évaluées et prennent diverses formes : examens écrits, études de cas, compte-rendu, exposés, travaux pratiques, projets....

- Evaluation par l'entreprise : les compétences et aptitudes à exercer la fonction d'ingénieur sont évaluées à travers les activités et les comportements de l'apprenti en entreprise, au-delà de la valeur technique de ses réalisations. A l'issue de chaque période en entreprise, le maître d'apprentissage évalue l'apprenti, selon une trame établie en concertation avec l'Ecole, sur les résultats obtenus, la progression constatée.

- Evaluation mixte : dans ce type d'évaluation, on retrouvera principalement les moments de restitution, de présentation par l'apprenti des missions et projets réalisés en entreprise devant un jury école et entreprise.

- L'évaluation du niveau minimal en langue anglaise est assurée par l'obtention de résultats positifs à un test de niveau reconnu internationalement.

Le règlement de scolarité précise l'ensemble des règles de validation des semestres puis de l'attribution du diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury des études est composé de : <ul style="list-style-type: none">• directeur de l'école• directeur-adjoint de l'école• le directeur des formations par apprentissage• le directeur-adjoint chargé des études ou son représentant• le chef du service pédagogie de la DFA, adjoint au directeur des formations par apprentissage• neuf responsables ou enseignants couvrant les différentes spécialités, désignés par le directeur• un représentant des maîtres d'apprentissage• un représentant des anciens élèves• un élève représentant de chaque promotion concernée est invité. Il n'assiste pas aux délibérations.
Après un parcours de formation continue	X		idem (jury des études)
En contrat de professionnalisation	X		idem (jury des études)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Président du jury : un industriel ou un professionnel choisi parmi les membres du jury. Membres du jury : 3 industriels ou professionnels, 3 membres académiques de l'école, le directeur-adjoint chargé des études, secrétaire de séance.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : L'obtention du diplôme confère l'attribution du grade de Master et permet la préparation d'une thèse de doctorat Autres certifications : Certification AFNOR ISO 9001	Label EURACE

Base légale

Référence du décret général :

articles D612-33 à D612-36 du code de l'éducation (grade de master)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom

Arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Flux de 40 apprentis à compter de la rentrée 2011

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure des Mines d'Alès (IMT Mines Alès)

Occitanie - Gard (30) - Alès

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

L'école nationale supérieure de mines d'Alès devient une école de l'Institut Mines-Télécom au 1 janvier 2017

Certification précédente : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction.